

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les Journ. de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 5 septembre.

Nous avions bien prévu les déclamations triomphantes du juste-milieu lorsque nous avons répondu, avec une franchise que chacun est libre d'interpréter comme il le voudra, aux exagérations passionnées de quelques-uns de nos amis ; et, prévoir ces déclamations, c'était les réfuter, car on ne s'imaginer pas sans doute, que nous écrivions au profit du spirituel milieu, et pour lui donner l'occasion de chanter victoire sur le parti républicain.

Ces exultations sont d'ailleurs d'un mauvais goût, très-niais et très-trivial, puisque les partis ne se livrent guère à cette espèce d'examen public sur eux-mêmes, que quand ils se sentent près du succès. Nous aurions certainement dissimulé les dissidences qui nous séparent de la Tribune, si nous n'avions pas la conscience que notre tâche est aujourd'hui, non plus de renverser seulement avec une imprévoyante légèreté un régime qui, tout mauvais et immoral qu'il soit, est encore debout comme un fantôme d'ordre et de gouvernement, mais encore de discuter devant la nation les bases du régime qui lui succèdera. C'est précisément parce que nous sommes à la fois surpris et enchantés du progrès immense de nos doctrines, parce que les haines s'accroissent avec violence contre le régime actuel, que nous sommes pressés de voir le pays s'arrêter à quelques idées positives sur son propre avenir, parce qu'enfin l'héritage de ce pouvoir nous est tellement assuré qu'il nous paraît urgent de régler dès à présent les parts de chacun, afin de prévenir des contestations postérieures.

Nous le répétons pour la centième fois : c'est assez d'une révolution escamotée ; il ne faut pas que l'escroquerie de juillet se renouvelle. Il ne faut pas que la nation expose ses enfants les plus courageux, perde des flots de sang, voie son industrie bouleversée languir durant des années, pour livrer finalement tous ces sacrifices à quelques hommes, sans rien gagner elle-même à cette coûteuse expérience. Nous ne voulons pas imiter les 221 qui feignaient entre eux la bonne harmonie dans le combat qu'ils livraient à la légitimité, et qui se sont trouvés, le lendemain des ordonnances, divisés sur tous les points, de telle façon que ni les royalistes de la défection, ni les libéraux n'ont eu ce qu'ils voulaient, mais que tous ont vu leurs prétentions céder devant l'intérêt dynastique qu'ils venaient de constituer au hasard.

Si les 221 eussent parlé sous le ministère Polignac avec la franchise dont nous usons aujourd'hui, si chaque fraction eût dit nettement ce qu'elle entrevoyait au-delà du refus de l'impôt, la France aurait su à quoi s'en tenir le lendemain de la révolution, et le corps électoral, tout imparfait qu'il est, aurait été averti de la valeur de ses choix.

Pour notre compte, quoique nous ayions bien aussi nos raisons pour ne pas aimer passionnément le régime présent, nous ne serions pas disposés à hasarder quoi que ce soit au jeu d'une révolution, avant de savoir très-précisément où cette révolution irait aboutir, et nous pensons que l'immense majorité est de notre avis à cet égard.

C'est même cette sorte de défiance qui n'est déjà plus malveillante, mais qui demande à être vaincue par la raison, qui protège le gouvernement actuel contre le mécontentement général ; c'est ce qui fait que l'indignation universelle excitée par sa conduite envers les Polonais, envers les détenus du Mont-St-Michel, envers les gardes nationales patriotes ne s'est pas encore traduite en soulèvement populaire. — Avant de se jeter dans cette extrémité, les masses et les intelligences qui les conduisent veulent voir plus loin que cette explosion de haine et s'assurer que ce qui en résulterait vaudrait mieux que le présent.

Si nous avions un reproche à faire à la Tribune (et ce reproche serait un éloge des sentiments ardents d'honnêteté, de probité politique qui l'inspirent), ce serait justement de s'en tenir à cette haine vague et générale et de concentrer toutes les forces de son incontestable intelligence dans cette violente et aveugle passion. La Tribune est conduite ainsi à des in-

justices fréquentes dont nous aimons mieux signaler la source commune que de les relever l'une après l'autre.

Du reste, il n'y a pas entre la Tribune et nous les divisions qu'il plaît au Courrier de Lyon de supposer :

Supposons, dit le Courrier, la république du National établie. Bien entendu cette république protégera les personnes et les propriétés ; elle ne voudra ni proscription, ni lois agraires. Seulement on élargira le cercle électoral ; on accordera au peuple quelques droits politiques de plus ; on remplacera le roi par un président quelconque ; puis l'on intimera au peuple qu'il ait à être content et à se trouver heureux désormais. Est-ce donc la peine de faire une révolution ?

Ecoutez les hommes de la Tribune : comme leur langage est plus précis, plus concluant ; comme il va mieux à l'esprit des masses, comme il flatte davantage leurs préjugés ! L'aristocratie de la richesse, vous dit-elle, n'est pas moins injuste et moins odieuse que celle de la naissance. La première opération de la république future doit être le remaniement complet de la propriété. Il faut demander compte à ces sangsues du peuple, qu'on appelle propriétaires et négociants, des trésors dont ils se sont gorgés pendant tant de siècles. Il faut rétablir l'égalité primitive, venger les droits de la nature outragés, et si quelques égoïstes veulent s'opposer à la régénération sociale, que le fer et le feu en fassent raison.

Voilà certes qui est concluant, positif : voilà qui est propre à émouvoir et à soulever les masses.

Si la république du National était établie, elle ne se bornerait pas à l'extension de quelques droits politiques : elle entrerait dans une vérité représentative radicale et sans réserve ; — elle admettrait tous les droits et tous les intérêts à se défendre suivant leur force relative et leur valeur réelle. Or, la Tribune demande absolument la même chose.

Que sortirait-il de cette représentation universelle ? Voilà où commence le dissentiment ; et c'est parce que nous ne sommes pas d'accord sur ce point avec la Tribune que nous cherchons par la publicité paisible à faire prévaloir nos opinions sur les siennes devant cette même nation qui sera appelée à décider entre nous quand elle sera constituée représentativement. C'est pour qu'il n'y ait pas alors les dissensions qui alarment le Courrier, que nous voulons que le procès se plaide dès à présent afin que la cause instruite par la discussion libre, soit tranchée dans l'opinion publique quand il faudra agir, et non plus seulement écrire et parler.

Nous ne croyons pas devoir relever les calomnies du Courrier contre la Tribune. Prétendre que le système de cette feuille est un remaniement complet de la propriété, c'est lui imputer non-seulement des projets infâmes mais des idées absurdes qui ne peuvent entrer que dans les fortes cervelles du spirituel milieu.

Il n'y a pas dans notre parti un être assez stupide pour s'imaginer qu'un état peut gagner quelque chose à un déplacement de propriété. Que ce soit Paul qui possède au lieu de Pierre, qu'est-ce que cela peut signifier pour le bien-être général ? — La question est tout autre que le Courrier ne fait semblant de le croire et que ne le croient ceux qu'il effraie de ses terreurs affectées de pillage. La question n'est nullement de toucher à la propriété, mais de résoudre ce problème : qui est-ce qui travaille et à qui doivent revenir les produits du travail ?

On discutera sur ce sujet dans la représentation nationale, quand elle sera sincère et complète, et comme l'influence des faibles est encore très-grande malheureusement, il est fort probable que la paresse et l'incapacité obtiendront des premières lois qui sortiront de cette représentation une part beaucoup plus large qu'ils ne le méritent. Mais peu à peu l'esprit public et les mœurs civiques se formeront et on arrivera à une équité plus parfaite, sans blesser aucune existence, sans aucune violence de caste.

Nous l'avons déjà dit : C'est là le caractère qui distingue la révolution actuelle de la révolution de 89. Celle-ci devait nécessairement aboutir à des violences, parce qu'il s'agissait d'anéantir tout d'un coup et définitivement le droit féodal de la noblesse et du clergé ; la notre ne pourra se terminer que comme une négociation.

Est-ce que le corps électoral actuel serait disposé par hasard à émigrer pour aller se joindre aux cosaques de Nicolas ?

Relais, auberges, communes, discours, arcs de triomphe, Louis-Philippe passe tout en revue : la garde nationale par dessus le marché, quand elle vient.

Les discours sont, en général, ce qu'il y a de mieux ; j'entends ceux du roi qui les dévide comme du fil en quatre. Les autres ne sont qu'une série fastidieuse de répétitions monarchiquement assomantes, que l'on a, j'imagine, fait lithographier chez Engelmann, à Paris ; le tout, afin d'éviter aux fonctionnaires la corvée de l'improvisation, et par conséquent, le danger de choquer les oreilles de notre monarque adoré en débitant quelque phrase qui ait par hasard le sens commun. M. Guizot a pensé à tout.

Moyennant quoi ce voyage a tout le charme d'un monologue, et les communes passent à bride abattue de droite à gauche sur les flancs du juste-milieu en se répétant comme des échos. Il semble ouïr les fioritures d'un castrat sur la ritournelle de *Malborough* : ce serait du Paganinisme, si ce n'était du magnétisme. Il y a de quoi dormir debout.

Malgré toutes les précautions de la prudence humaine, il se fait toujours quelques accrocs dans les meilleurs programmes. Vous vous souvenez sans doute du programme de l'Hôtel-de-Ville dé-

Est-ce que la bourgeoisie se ferait une Vendée pour l'honneur de son privilège électoral ?

Le Courrier de Lyon nous a rassuré l'autre jour, et nous a dit que le juste-milieu bourgeois s'accommoderait fort bien de la république, pourvu que la république lui garantisse l'ordre au-dedans et l'honneur au-dehors ; eh bien ! nous disons, nous, que la république s'arrangera fort bien avec la bourgeoisie, pourvu que la bourgeoisie accepte l'égalité républicaine.

Ans. P.

Mardi 3 septembre un banquet a été offert à Vienne à MM. Garnier-Pagès et Couturier, députés de Isère. Cette réunion composée d'électeurs et habitants de la ville et de l'arrondissement de Vienne, a été extrêmement remarquable par la chaleur et l'unanimité des sentiments patriotiques des convives. Une députation de Lyonnais était venue se joindre aux patriotes viennois, et leur présence, en contribuant à l'embellissement et à la joie de cette fête civique, a prouvé encore une fois combien sont sincères et durables les liens qui unissent les bons citoyens des deux villes.

Les toasts les plus énergiques ont été portés. On a applaudi long-temps celui de M. Etienne Arago : *Aux associations pour la liberté de la presse !* et celui de M. Lortet : *A l'union des patriotes Dauphinois et Lyonnais !*

M. Etienne Arago a dû s'apercevoir qu'il y avait là aussi des applaudissements pour son illustre frère, dont les lettres énergiques ont fait crouler l'échafaudage militaire et libéral de la dynastie.

Après eux, M. Félix Villars, président du banquet, a porté en ces termes la santé de MM. Garnier-Pagès et Couturier :

« Messieurs,

« C'est un honneur dont nous sentons vivement le prix, que celui de pouvoir associer dans un hommage commun les députés patriotes de notre arrondissement, de réunir dans une seule fête civique deux hommes qui se sont montrés inséparables dans la carrière législative, et dont les votes, résultats des mêmes principes et des mêmes sentiments, se sont toujours confondus dans la défense des intérêts nationaux. L'avantage que nous avons dans ce moment doit nous paraître d'autant plus rare, qu'il nous est envié par une foule d'autres contrées de la France. Ailleurs cependant, Messieurs, le patriotisme n'est pas rare non plus, et il n'est aucun point de notre pays où le feu de la liberté ne soit entretenu par des mains fidèles. Mais, soit par l'effet des vices du régime électoral, soit par le funeste aveuglement d'une partie de ceux auxquels la loi a confié le monopole des droits politiques, les députés populaires sont sortis en minorité des urnes électORALES, et c'est une vérité cruelle à reconnaître : la majorité de la chambre des députés a plutôt le caractère naturel aux organes d'une caste privilégiée, que celui qui devrait animer les représentants de la grande société française. Ici, Messieurs, nous sommes plus heureux. En honorant nos mandataires, nous pouvons rendre un hommage éclatant et sans réserve aux principes dont nous sommes fiers, et ceux que nos votes ont envoyés à la chambre, sont les mêmes que le suffrage populaire eût fait triompher, si la nation avait été mise en possession de ses droits.

» Honneur à eux, Messieurs !

» Honneur à M. Couturier ! Elu sous l'influence du vœu national qui réclamait l'abolition du privilège législatif imposé par la restauration et l'étranger, il a été fidèle à ce sentiment, et ce n'est pas sa faute, si la pairie enlevée au hasard de la naissance, a été livrée aux caprices du pouvoir, pour servir de prime au servilisme et à la vénalité.

» Plus tard, et lors de la discussion de la loi départementale, il a employé tous ses efforts pour introduire dans cette institution nouvelle l'élément démocratique, et atténuer les effets de cette centralisation qui, civilisante, si elle était renfermée dans de justes bornes, n'est favorable, telle qu'elle existe maintenant, qu'au despotisme bureaucratique et à la cupidité ministérielle.

» Enfin, et presque à la clôture de cette session, il a protesté énergiquement contre les bassesses diplomatiques qui ont fait descendre la France de juillet au rôle de membre de la sainte-alliance, et il s'est opposé à ce que l'argent des contribuables français fût prodigué à la Grèce pour servir l'ambition de l'autocrate du Nord.

» Honneur à M. Garnier-Pagès !

» L'arrondissement de Vienne se félicite d'avoir donné, par son élection, un représentant dans la chambre à la jeunesse française, cette jeunesse si admirable par sa générosité, et qui sait trouver dans son dévouement même la patience nécessaire pour attendre un avenir qui ne saurait tromper ses espérances. Il serait trop long d'énumérer les titres de M. Garnier-Pagès à la reconnaissance de ses

chiré entre les mains de Lafayette qui n'y a vu que du feu ?

Eh bien ! le programme du voyage de S. M. n'a pas échappé à cet inconvénient. Le président du tribunal de Bernay, personnage horriblement malicieux et bousinot fiéffé (j'en ferais serment !), a quitté l'ornière officielle pour révéler un peu le cortège qui tapait de l'œil. Il a parlé de la gloire de juillet, des résultats sérieux qu'on devait en attendre, des promesses mémorables et sacrées de Louis-Philippe, d'institutions vraiment libérales, d'un passé manifestement contraire à la dignité de l'homme, du désir de marcher vers une liberté sûre et progressive, de la vérité qu'il fallait dire aux rois et de la nécessité de signaler l'arbitraire. Il était difficile de réunir plus d'hérésies en moins de mots, plus d'inconvénances dans un discours de deux minutes. Tous les courtisans qui se trouvaient là ont avoué, sans fard, que ce monsieur venait de commettre une foule d'anachronismes plus ou moins attentatoires à l'ordre de choses, lequel se devait de lui risquer vertement.

Et en effet, un semblable discours était un pavé de juillet lancé brutalement dans les roues du juste-milieu. Le cortège a penché, l'essieu a failli rompre. La monarchie est devenue pâle comme de la craie. Trois carlistes, qui s'y sont mépris, ont crié : « Vive le

DU MONOLOGUE

ET

DE L'ÉCHO

EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT.

Vous savez peut-être que notre bien-aimé monarque voyage ! Paris est dans la joie de le savoir dans le Calvados. Il se rend à Cherbourg, d'où, il y a trois ans, Charles X s'embarqua pour ne plus remettre le pied sur le territoire de France. Louis-Philippe veut savoir probablement à quoi s'en tenir sur la manière dont partent les rois. Il étudiera la chose sur les lieux. L'érudition sert toujours tôt ou tard quand on y met de la bonne volonté.

D'ici à Cherbourg, il y a un certain nombre de relais pour changer de chevaux, d'auberges où l'on mange la cotelette arrosée de vin du cru, de communes où le cortège royal passe comme un éclair, de discours plus ou moins longs et plus ou moins pâles, d'arcs de triomphe avec des coulevres de fleurs, en l'honneur du système de la paix à tout prix.

concitoyens. Il suffit de remarquer qu'il ne s'est presque pas passé de discussion importante sans qu'il ait apporté à la tribune nationale le tribut de son talent et de son patriotisme, et que bien jeune encore, et presque au début de sa carrière parlementaire, il a obtenu, pour ainsi dire, un privilège de popularité dans une assemblée où la liberté compte de si anciens et de si constants défenseurs.

« Messieurs les députés de l'arrondissement de Vienne, » Vos commettants sont d'autant plus empressés d'accorder à votre conduite politique les éloges qu'elle mérite, qu'ils ont la conviction que bientôt vous acquerez de nouveaux droits à leur estime et à leurs suffrages. Depuis la révolution de juillet, chaque session a été fertile en discussions du plus haut intérêt; mais la prochaine session est destinée à des débats plus importants encore. La chambre des députés repoussera-t-elle avec indignation les projets liberticides qui menacent la capitale et la civilisation ou bien la France abandonnée à la réaction du pouvoir, ne trouvera-t-elle de salut que dans la constance et le dévouement de ses plus généreux citoyens? Telle est la question que résoudra l'année 1834. Nous croirions vous faire injure, Messieurs, si nous vous demandions quel sera votre vote dans une circonstance où l'avenir du pays sortira du scrutin parlementaire. Mais nous attendons de votre patriotisme encore plus qu'un vote, nous espérons que vous monterez à la tribune pour y protester solennellement contre des tentatives dont l'idée seule a été sur le point de soulever la France entière. Dans cette occasion, comme dans toutes, vous ne montrerez jamais trop d'énergie pour répondre à nos sentiments et à nos vœux. »

M. Couturier, dans une courte allocution, a remercié ses compatriotes de la preuve qu'ils lui avaient donnée de leur bienveillance et de leur estime, et il leur a promis de suivre avec constance et énergie la ligne politique adoptée par lui depuis qu'il fait partie de la chambre des députés.

M. Garnier-Pagès, dans une improvisation qui a constamment captivé l'attention et l'intérêt de ses auditeurs, a rendu compte de sa conduite parlementaire pendant la dernière session et développé dans les termes les plus chaleureux et les plus francs, les principes qui l'ont toujours dirigé, et qu'il est décidé à suivre invariablement.

Dans cet exposé aussi remarquable par l'élévation des idées que par la facilité du langage, M. Garnier-Pagès a prouvé encore une fois qu'il réunit le talent le plus distingué au caractère politique le plus honorable. Aussi il serait difficile de dépeindre l'enthousiasme qu'ont excité ses paroles. La vive satisfaction qu'il a produite dans un auditoire dont faisait partie bon nombre des électeurs les plus influents du 4^e collège de l'Isère, est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui osent prétendre que l'opinion de la classe électorale n'est plus favorable au jeune député.

Immédiatement avant la clôture du banquet, M. Lortet a proposé une souscription en faveur des malheureux Polonais réfugiés en Suisse, et une quête ayant été faite sur-le-champ parmi les convives, elle a produit 140 f. qui ont été remis à M. Lortet.

M. de Sellon, si connu par son zèle pour la réforme sociale, nous prie de publier la lettre suivante qu'il adresse au *Courrier de Lyon*. — Cette lettre prévient la réponse que nous nous proposons de faire nous-mêmes à l'article du *Courrier*, en faveur de la peine de mort, dont il a été déjà question dans le *Précurseur*.

De La Fenêtre, près Genève, le 3 septembre 1833.

Monsieur,

Je vous prie d'avoir la bonté de rectifier une légère erreur qui s'est glissée dans l'avis relatif à la convocation de la Société de la Paix de Genève, annoncée dans votre journal; c'est le 1^{er} décembre prochain, jour anniversaire de sa fondation, qu'elle doit se réunir chez moi, à Genève, pour rédiger le programme du nouveau concours que je suis disposé à ouvrir en faveur des *meilleurs moyens de procurer et de maintenir une paix générale et permanente*. (1)

Permettez-moi, Monsieur, de profiter de cette occasion pour vous soumettre quelques réflexions sur un article, signé A. J., relatif à la peine de mort.

Ne connaissant l'ouvrage de M. Ponchon que par cet article, mes observations ne porteront que sur lui.

Il trouve dans l'aveu du meurtrier que la peine de mort est une juste expiation de son crime, l'apologie de l'échafaud. C'est, selon moi, accorder une prime à la vengeance, puisqu'un homme violemment atteint de ce besoin peut envisager d'un seul coup d'œil ce qu'elle lui coûtera, tout en satisfaisant sa conscience en

(1) Nous pensons que M. de Sellon a été égaré par ses sentiments philanthropiques lorsqu'il a posé cette question qui ne peut être aujourd'hui que fort incomplète. En effet, ceux qui voulaient la guerre révolutionnaire en 1830 (et nous sommes de ce nombre) n'avaient pour but précisément que de prévenir d'interminables et plus sanglantes luttes dans l'avenir. Déjà on peut dire qu'une guerre française entreprise en ce temps-là eût empêché l'horrible assassinat de la Pologne, les abominations des légations, les tueries de Francfort et les crimes de Charles-Albert. L'avenir, nous le craignons, fournira bien d'autres arguments à l'appui de notre opinion et prouvera qu'une lutte de six mois valait mieux que les longues guerres que nous prépare la politique actuelle de l'Europe.

(Note du rédacteur.)

roââââ!... Les henriquinistes de l'arrondissement ont déchiré leurs passeports; ils n'iront pas à Prague.

Il est juste de dire que, sur ces manifestations d'enthousiasme, Louis-Philippe, s'étant mouché, a dit son fait au bousingot du tribunal de commerce de Bernay. Le susdit bousingot a été bien et durement mortifié; il a pu voir son bec jaune. Je n'aurais pas voulu m'attirer un discours comme celui de Louis-Philippe; c'était un discours long et salé. Je voudrais bien pouvoir vous en dire deux mots: les plus saillants.

Il est de fait que les peuples, comme Louis-Philippe l'a dit excellentement, *ont désormais leurs flatteurs*. Cette parole est sublimée et n'a pas besoin de commentaire: en effet on les flatte quand on arrive au trône, d'un budget moins lourd, d'une liste civile si mignonne que ce n'est pas la peine d'en parler; de tenir d'une main ferme le drapeau national sans oublier qu'il est armé d'un fer de lance; de le doter d'institutions progressives et populaires. Quand le peuple se laisse flatter de toutes ces sortes de

admettant la donnée de l'auteur. Or, pour qui connaît le cœur humain, il sera clair, qu'au moment de sa passion, une créature quelconque sera plus facilement retenue par la perspective d'une longue captivité accompagnée de travail, de silence et de solitude, que de ce coup qui termine tout dans un seul instant aux yeux de beaucoup de gens.

Le procès criminel du nommé Deschamps, cité dans cet article vient à l'appui de cette assertion; cet homme qui ne pouvait pas supporter de simples observations de la part de ses maîtres sur sa malpropreté, court se livrer à la justice immédiatement après avoir commis un crime qu'il savait fort bien être passible de la peine de mort. Ce fait, que je rappelle ici parce qu'il s'est passé à Lyon, est reproduit mille fois dans les fastes de la législation criminelle. Or, comme les peines sont destinées à réprimer le crime, le législateur doit choisir celles qui présentent à l'imagination les privations les plus pénibles: c'est ce que M. Livingston a développé avec tant de logique et d'éloquence, dans le projet de code pénal si célèbre qu'il présenta à l'Amérique en 1822.

L'auteur de l'article compare le droit de l'échafaud à celui qu'exerce la société contre un détachement de troupes quelconque se jetant sans déclaration de guerre sur son territoire. Je ne puis admettre ce parallèle; car un détachement de troupes quelque peu nombreux qu'il soit est armé et menaçant, tandis qu'un meurtrier après la perpétration de son crime est isolé, désarmé, et en fuite, ne faisant plus courir aucun danger à cette société maîtresse d'employer contre lui toute sa puissance. Cela posé sa mort devient un luxe!

En ouvrant un concours en faveur de l'abolition de la peine de mort, en 1826, j'ai exposé mon opinion sur l'inviolabilité de la vie de l'homme, j'ai de plus prouvé, l'histoire à la main, que l'utilité se joignait à cette doctrine pour la faire adopter généralement. Je respecte trop le temps de vos lecteurs, Monsieur le rédacteur, pour reproduire ici toutes mes preuves; il me suffira de rappeler l'exemple de la Toscane où les crimes capitaux avaient presque entièrement disparu depuis la suspension et ensuite l'abolition absolue de la peine de mort, prononcée par le grand duc Léopold; j'ajouterai qu'il n'est pas difficile de démontrer que les crimes jadis atteints par la peine de mort, soit en France soit en Angleterre, ne sont pas devenus plus communs depuis qu'ils ne sont plus passibles que de la réclusion et de la déportation.

L'inviolabilité de la vie de l'homme ne peut pas se démontrer mathématiquement, mais elle se révèle par l'horreur qu'inspire l'exécuteur des hautes-œuvres et le meurtre lui-même quelles que soient sa cause et sa forme. J'ai développé cette pensée avec assez d'étendue dans la réutation que j'ai publiée de l'ouvrage de M. Urtis en faveur de la peine de mort, pour me dispenser de revenir sur ce sujet. Je finis donc cette lettre, déjà fort longue pour un journal, en invitant les hommes impartiaux à méditer sur l'impression que ferait sur les masses la déclaration formelle du législateur *qu'aucun homme n'a le droit de priver sciemment son semblable d'un bien qu'on ne peut ni lui garantir, ni lui rendre, après l'en avoir dépouillé*.

En vertu des dispositions prises par les chambres françaises, le droit de grâce est ce fait entre les mains du jury: est-ce un bien?... Ou ne vaudrait-il pas mieux prononcer législativement que la peine la plus sévère serait désormais la prison perpétuelle? Telles sont les questions que je prends la liberté de soumettre aux hommes d'état et aux citoyens qui lisent votre estimable journal.

Chacun sait qu'il est résulté de la faculté laissée au jury de déclarer qu'il existe des circonstances atténuantes la plus dangereuse incertitude sur l'application de la peine, incertitude signalée par Montesquieu, comme le plus grand vice d'une législation pénale.

L'accueil qu'a reçu M. Charles Lucas, à Lyon, le généreux enregistrement d'un grand nombre de citoyens de cette ville intéressante à concourir aux mesures propres à perfectionner le système pénitentiaire, sont un gage certain du désir général de voir les peines irréparables remplacées par une réclusion aussi utile à l'agent du crime qu'à la société elle-même.

La persécution contre les Polonais ne se ralentit pas plus que les arrestations et les visites domiciliaires. M. Léonard Chodzko, qui avait été exilé à Tours avec Lelewel, a reçu l'ordre de se rendre à Montauban: prévoyant bien que de nouvelles tracasseries l'attendaient dans cette ville, il a demandé un passeport pour l'Angleterre; mais avant de quitter la France où il avait trouvé l'hospitalité pendant plusieurs années, il a rédigé la protestation suivante:

Je suis arrivé en France le 20 août 1826:

J'y suis arrivé avec un passeport en règle, comme voyageur, pour étudier, m'instruire et publier ensuite le résultat de mes études et travaux historiques. Mes ouvrages témoignent si je suis resté fidèle à mes principes et aux engagements que j'ai pris envers les souvenirs de la gloire polonoise.

Jene suis point *réfugié politique*; je n'ai jamais été regardé comme tel, et j'en ai pu l'être, quelle que fût d'ailleurs la forme du gouvernement en France.

Présent à Paris, à l'époque de la révolution de juillet, j'ai été assez heureux pour unir mes faibles efforts aux efforts immortels du peuple. La commission des récompenses nationales m'a trouvé digne de porter la glorieuse et spéciale décoration décernée aux combattants de juillet. Louis-Philippe et ses ministres s'en sont mêlés, et ils ont confirmé en tout point cette décision.

L'accident qui m'est arrivé en remplissant les fonctions de capitaine d'état-major de la garde nationale parisienne, et d'aide-de-camp du général en chef Lafayette, m'a retenu pendant plusieurs mois sur un lit de douleur. C'est là que je reçus les premières nouvelles de la révolution polonoise. Toutes mes pensées, tous mes vœux se tournèrent vers ma patrie, combattant pour sa liberté. Blessé au service de la France, je n'ai pu, à mon vif regret, je l'avoue, prendre une part active à la gloire et aux malheurs de la Pologne. Ce n'est point avec l'émigration polonoise que la première fois j'ai mis le pied sur le sol français: comment donc puis-je être considéré comme *réfugié politique*?

choses sans y tenir habilement la main, il est enfoncé.

J'ai été pénétré jusqu'au fond de l'âme de voir Louis-Philippe tomber sur les flatteurs du peuple. J'en ai mouillé trois mouchoirs.

Louis-Philippe a donc manifesté le désir que le peuple éloignât l'optique de la partialité pour juger sainement des choses; et en cela Louis-Philippe a eu grandement raison. L'optique de la partialité met le peuple à même de voir ce qu'on lui demande, ce qu'il donne et ce qu'on lui prend. Il lui fait considérer, avec égoïsme, sa situation actuelle, son espoir déçu, son avenir mort: les peuples qui ont de la partialité pour eux-mêmes sont les plus insupportables de tous les peuples. Ils ne doivent avoir de la partialité que pour les rois: c'est évident. Un peuple qui veut qu'on suive une ligne populaire est plus d'à moitié républicain et doit aller à St-Michel caver ses opinions anarchiques; les rois ne peuvent voir d'un bon œil que les peuples royalistes, parce que les rois sont évidemment royalistes.

Nommé par mes compatriotes membre du comité national polonais, qui fut formé le 8 décembre 1831, j'ai été heureux et fier de servir plus directement la cause sacrée de la Pologne; et lorsque ce comité, après un an de travaux réels, s'est vu dispersé par suite de hautes influences, j'ai été encore une fois heureux et fier de partager le sort de notre illustre président Joachim Lelewel, et de mes autres collègues. Forcé de quitter Paris, je suis venu à Tours, sans opposer aucune résistance.

Mais cet éloignement de la capitale, lieu de toutes mes ressources, n'était-il pas déjà une expiation suffisante des faibles services rendus par moi à la cause polonoise, et la loi du 21 avril 1831 pouvait-elle m'atteindre jusque dans Tours? Je ne l'ai jamais pensé. Cependant, sans aucun motif avoué, le 13 août le ministre de l'intérieur expédie à la préfecture d'Indre-et-Loire l'ordre de me diriger immédiatement sur Montauban (Tarn-et-Garonne).

Après huit mois d'un séjour paisible et inoffensif à Tours, où je n'ai jamais touché de soldes, on a conçu l'idée de me tendre un piège et de m'impliquer dans quelque procès forgé par la police, afin de me compromettre.

Je sais trop ce qu'exige de moi l'honneur du caractère national et la conservation de mes droits naturels pour tomber dans ce piège. On a voulu mon expulsion de France, et par un reste de pudeur on s'est abstenu jusqu'ici de violation complète du droit des gens, en m'expulsant d'un seul coup.

Piutôt que d'être traqué de ville en ville, jusqu'au moment où il plairait au gouvernement de me chasser définitivement du territoire français, j'ai choisi l'Angleterre pour mon séjour actuel. Il me fallait prendre les dernières mesures nécessaires pour garantir mes ressources ultérieures.

M. le préfet d'Indre-et-Loire a reconnu par lui-même la nécessité de mon passage par Paris et il a demandé au ministère une autorisation à cet effet. Mais la réponse ministérielle, arrivée le 25 août, m'ordonne de suivre un itinéraire obligé jusqu'à Calais et me défend expressément de passer par la capitale.

Lorsqu'un refus, que je laisse à l'humanité française le soin de qualifier, m'enlève ainsi l'usage des faibles moyens d'existence que je me suis créés depuis sept ans que j'habite la France, lorsque j'ai fait preuve d'une docilité et d'une résignation si grandes aux volontés arbitraires du gouvernement, je crois, en interrogeant ma conscience, pouvoir user légitimement des inspirations que dicte à tout homme le droit imprescriptible et inviolable de sa conservation.

Je quitte la ville de Tours, mais je proteste solennellement contre l'application que l'on me fait de la loi du 21 avril. Je proteste comme Polonais libre et indépendant, et au besoin, comme Français. N'ai-je pas, en effet, à part ma qualité de Polonais, quelques droits à ce titre, après sept ans de résidence, après la publication, en français, de plusieurs ouvrages, après avoir payé mes impositions au fisc, fait le service de la garde nationale, combattu en juillet, et mérité la décoration?

Le gouvernement poursuit-il en ma personne la nationalité polonoise qui ne devait pas périr, ou bien un des fauteurs de cette révolution de 1830, par la grâce de laquelle règnent et gouvernent Louis-Philippe et ses ministres? M'attribuerait-on d'être républicain? Mais qu'on ouvre les annales de la Pologne, on y verra depuis plusieurs siècles le nom de républicain inscrit sur toutes les pages. Le même sang républicain qui a circulé dans les veines de nos pères circule encore dans les nôtres. Les Polonais sont républicains au 19^e siècle, comme leurs ancêtres l'étaient de temps immémorial. Que les partisans de la légitimité de l'antique monarchie française et ceux de la quasi-légitimité du juste-milieu sachent, une fois pour toutes, qu'en Pologne, la république est bien, si l'on veut, aussi une légitimité, et qu'en fait d'ancien-neté elle a le pas sur la monarchie.

C'est au peuple français et à ses représentants à demander au plus tôt l'abolition d'une loi odieuse, en vertu de laquelle on accable de vexations les Polonais qui, en paralysant par la révolution du 29 novembre la coalition de la sainte-alliance prête à fonder sur la France, ont assuré à la branche cadette des Bourbons la possession actuelle du plus beau trône du monde.

Cependant, chose étrange! les ordres de Nicolas qui devait être le chef de cette coalition, signés à St-Petersbourg, reçoivent aujourd'hui leur pleine exécution à Paris.

J'ose affirmer, sans crainte d'être démenti par un seul Polonais présent en France, à quelque opinion qu'il appartienne, que nos souffrances et nos malheurs nous sont moins sensibles que ce spectacle de la plus déplorable soumission aux volontés, aux ordres de l'autocratie. Associés longtemps à l'honneur de la France, il nous est cher, et c'est avec une profonde douleur que nous le voyons ainsi sacrifié.

Les Polonais se résignent et attendent avec patience le jour de la justice divine; mais au moins qu'on les laisse attendre en paix, et qu'ils ne soient pas forcés de quitter, en la maudissant, cette terre de France qu'ils regardaient comme leur patrie adoptive, comme l'unique sol où les droits de l'hospitalité ont encore quelque valeur.

En butte à un si criant arbitraire, ce n'est point pour ma simple satisfaction personnelle que j'aurais souhaité de rester en France, à Paris. Dévoué dès mes plus jeunes années à servir la cause de la patrie, et bormant toute ma ambition à partager la gloire et la mauvaise fortune de mes compatriotes, pour quoi cherchie-je à m'arracher de leur sein, et à me séparer de ceux qui m'honorent de leur estime et de leur confiance? C'est à l'opinion de tout ce qui porte un cœur français, à la science des jurisconsultes, aux sentiments des amis de la liberté, quelque part qu'ils se trouvent, que je confie la présente protestation, persuadé qu'en France la cause de l'opprimé ne peut jamais demeurer sans défenseurs.

Tours, 31 août. LÉONARD CHODZKO.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

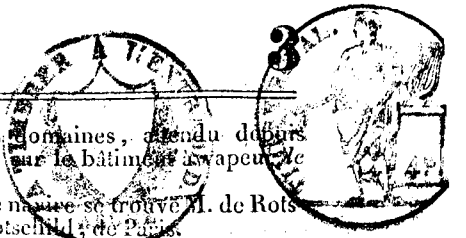
Paris, 3 septembre.

Nos lecteurs ont entendu parler de l'abbé Châtel et de l'é-

Cet argument fera beaucoup de tort au quai des Lunettes. Trois opticiens ont fermé boutique.

Da reste, sauf le discours du bousingot qui a failli démonter le cortège, et la riposte du roi qui est tombée d'aplomb comme une demoiselle d'août sur le pavé de juillet, nous avons la satisfaction d'apprendre à tout le monde qu'il n'est pas venu d'astre malencontreux sur le reste de la route. Il est vrai que le voyage n'est pas fini, et que ces petits épisodes jettent une façon de variété sur l'itinéraire descriptif du correspondant officiel.

En outre, notre roi parle avec tant de charme, il parle si longtemps, il parle avec une telle respiration de pionneur, que, dans l'intérêt de son système, il n'y aurait pas de mal qu'il put nous en donner encore trois ou quatre mille explications successives. Les élèves du collège Louis-le-Grand lui donneront à son tour le prix de la périphrase et la couronne de l'apophorese. (Coursaire.)



glise française qu'il avait fondée, et qu'il établissait, disait-il, sur les ruines féodales de l'église apostolique romaine. Mais hélas ! cette réforme ne devait pas porter de si beaux fruits : ainsi, dissidence avec l'abbé Auzou ; ainsi, augmentation du prix des places dans les églises françaises ; ainsi, le luxe des quêtes qui devait primitivement disparaître. Tant il y a que maintenant une des succursales de l'église française est fermée, et que l'autre ne renferme plus que le vide. Cependant M. Châtel tient encore, mais il est à présumer qu'il mûrit sa conversion, et que la lettre qui lui a été adressée le 14 août dernier par l'archevêque de Paris, amènera une conversion éclatante de la part de l'abbé Châtel, aussitôt que sa réconciliation sera faite en cour de Rome.

Nous donnons la lettre de M. l'archevêque de Paris comme une pièce des plus curieuses. On peut voir que la révolution de juillet n'a rien produit sur la mysticité prétentieuse des organes de l'église romaine.

« Paris, 14 août.

« Monsieur, « Un sentiment de confiance plus vif qu'à l'ordinaire en la pressante intercession de la très-sainte Vierge, dont nous allons célébrer le triomphe, me presse aujourd'hui de vous écrire, et de vous appeler au pied du trône de la mère de miséricorde, pour obtenir par elle la grâce de votre retour à l'unité catholique. Si la douce pensée de Marie n'est point entièrement effacée de votre souvenir, un regard, un soupire vers elle peuvent en un instant briser les liens funestes qui vous retiennent. Vous avez sans doute appris dès votre jeunesse, vous avez plus d'une fois prêché que ce n'est jamais en vain que l'on invoque celle que l'église catholique, apostolique et romaine nomme avec tant de consolation le *refuge des pécheurs*. Serviteur de cette reine auguste, fils de cette tendre mère, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle joie je presserais contre mon cœur l'enfant prodigue qu'elle aurait ramené de routes lointaines qui conduisent à l'éternel abîme.

« Quelle que soit l'issue de cette démarche, Monsieur, croyez du moins que vous ne serez jamais étranger à la sollicitude du pasteur, et que le bercail de Jésus-Christ est ouvert à toute heure pour recevoir la brebis égarée qui veut sincèrement y rentrer.

« Signé : HYACINTHE, archevêque de Paris. » Il est difficile de trouver un modèle plus parfait de paternage.

— Hier, M. le comte Edouard de Sercey, premier secrétaire de la légation de France à Berlin, est parti pour cette capitale, porteur de dépêches.

— On écrit de Bayonne, en date du 29 août :

Un courrier expédié par l'ambassadeur anglais à Madrid, a été arrêté et maltraité à quelques lieues de cette ville par des malfaiteurs. Ses dépêches ont été enlevées et détruites ; il est arrivé avant-hier dans notre ville. Les dépêches enlevées annonçaient, disait-on, la soumission du duc de Cadaval et de Molellos.

— On nous écrit de Cherbourg, en date du 1^{er} septembre :

Il est bon que vous sachiez que nous avons ici un maire, mais un maire comme il y en a peu. D'abord, il a nom Noël Agnès, c'est un beau nom, n'est-ce pas, qui aura un de ces quatre matins les honneurs du *Moniteur*, pour les croix d'honneur et de Léopold. L'arrivée du bien-aimé lui a inspiré un programme, œuvre merveilleuse, ma foi ! La marche du bœuf gras n'est pas mieux réglée : il y est dit que le jour de son arrivée (aujourd'hui), sa majesté sera *prisée* de recevoir les hommages des autorités civiles et militaires des armées de terre et de mer ; que le lendemain, leurs majestés seront *prisées* de se rendre au grand port ; que le surlendemain, un bouquet de fusées partira du haut du Roule, au moment de l'entrée de leurs majestés au bal, et qu'enfin le 4 septembre il y aura cercle au palais.

Mais ce qu'il y a de mieux dans ce programme que je regrette de ne pouvoir vous donner tout au long, c'est l'article sur les dispositions générales ; il y est dit :

« Pendant la durée du séjour du roi à Cherbourg, les habitants sont invités à illuminer également leurs maisons et à les décorer de pavillons et de verdure. »

Que dites-vous de cette verdure ? N'est-elle pas demandée par M. le maire, comme si l'illustre chanteur des mules et les charivariers d'Estagel faisaient partie de la tourbe courtisanesque qui accompagne le héros de Valmy et de Jemmapes ?

— Le prince Rosolin a passé en revue ce matin, au Carroussel, à 9 heures du matin, les 3^e et 20^e légers, les 40^e, 35^e et 58^e régiments de ligne et deux batteries d'artillerie du 11^e. M. Montalivet était près de lui et affectait de l'entretenir beaucoup, surtout au défilé des troupes.

— On assure que la Russie vient de nouveau de menacer l'existence des Polonais réfugiés en France, et que, pour cette nouvelle persécution, elle invoque un traité conclu entre la France et la Prusse.

— Le comte Pozzo di Borgo a reçu ce matin une note que l'on croit relative aux résolutions arrêtées par la diète contre les états constitutionnels et la liberté de la presse, résolutions qui ont reçu des personnages réunis à Toplitz une autorité nouvelle.

M. le comte Pozzo di Borgo s'est immédiatement rendu chez M. le duc de Broglie avec lequel il a eu une longue conférence.

— Beaucoup d'arrestations ont eu lieu cette nuit. On a fouillé les hôtels garnis, et on a appréhendé nombre d'individus qui n'avaient pas leurs papiers en règle. Les prisons regorgent ; jamais, à aucune époque, il n'y a eu plus de mouchards et de prévenus.

— Les travaux de l'Arc de l'Etoile sont maintenant en suspens, le manque de matériaux en est la cause. Les eaux de la Seine étant tellement basses que le cours de la navigation a été interrompu et a suspendu l'arrivage des pierres de Charente, destinées à l'achèvement du monument. Les ouvriers de l'Arc de l'Etoile sont occupés pendant cette suspension forcée au monument de la Magdelaine.

— On donne comme certaine la résolution de la dissolution de la chambre, aussitôt après le retour de Louis-Philippe à Paris. La confiance en a été faite, dit-on, au rédacteur d'un journal ministériel, avec demande d'en ajourner l'exécution.

Nouvelles.

Des troubles graves viennent d'affliger presque en même temps deux communes, l'une (Brélemont) du département d'Indre-et-Loire, et l'autre (Veyre), du département du

Puy-de-Dôme, dans la première à l'occasion de l'arpentage des terrains communaux à affermer, et l'autre au sujet de la perception des droits sur les boissons.

— On attribue à la présence au Havre d'un jeune prince, dont le nom est justement honoré parmi nous, la mauvaise grâce qu'a mise le gouvernement à faire accueillir dona Maria comme reine.

Cette présence du jeune prince auprès de la souveraine du Portugal contrarierait singulièrement, disent ceux qui se croient les plus pénétrants, certains projets d'alliance.

(Journal du Havre)

— La garnison de Paris va, dit-on, être presque complètement renouvelée.

— La cour royale de Bourges a rendu dans la soirée du 29 son arrêt dans l'affaire du *charivari Jaubert*.

Après deux heures de délibération, elle a déclaré MM. Resmoud, Berchon-Changy, Lecomte, Autant et les deux frères Mourier, convaincus d'être les excitateurs ou coopérateurs du charivari donné à Don-le-Roi, et les a condamnés, savoir : Les sieurs Resmoud et Berchon-Changy, en chacun 300 fr. d'amende ; Lecomte, en celle de 100 fr. ; Autant, en 50 fr., et les frères Mourier chacun en 25 fr., et tous solidairement aux frais du procès.

Les autres prévenus au nombre de 17 ont été acquittés.

— Un interrogatoire a été subi le 27 août par M. Trélat, gérant du *Patriote du Puy-de-Dôme*, devant M. Verniols, juge d'instruction près le tribunal d'Aurillac :

Deux sortes d'écrits sont incriminés. 1^o Un article appartenant à la rédaction du journal et inséré dans le *Patriote*, 2^o deux lettres sur les mêmes événements.

L'auteur de ces deux lettres s'est déclaré dès qu'il a eu connaissance de l'interrogatoire, par la lettre qui suit, adressée à M. Verniols, juge d'instruction près le tribunal d'Aurillac :

« Monsieur,

« Je viens d'apprendre qu'il résulte de l'interrogatoire subi ce matin par M. Trélat, rédacteur-gérant du *Patriote* de Clermont-Ferrand, que les lettres dactées d'Aurillac insérées dans les numéros 118 et 119 de son journal, sont incriminées par le ministère public.

« Je m'empresse de vous déclarer que je suis l'auteur de ces deux lettres et que j'en réclame toute la responsabilité. » USSE.

« Ancien officier d'Artillerie, membre du conseil municipal d'Aurillac. »

Un nombreux banquet a été offert, par les patriotes d'Aurillac, à M. Trélat, au sortir de son interrogatoire.

Après un grand nombre de toasts où ont éclaté les sentiments de patriotisme et de fraternité qui unissent la population du Cantal à celle du Puy-de-Dôme, ce banquet s'est terminé par les chants de la *Marseillaise* et du *Départ*. (*Patriote du Puy-de-Dôme*.)

— Une lettre de Vire (Calvados) donne de curieux détails sur la manière dont on s'y prépare à recevoir la royauté de juillet et sa famille :

« Vous n'apprendrez passans surprise et sans douleur que le *patriotisme* du conseil municipal a lésiné quelque peu, relativement aux fonds à voter pour la réception de l'élu du 7 août. Plusieurs membres ont été jusqu'à dire que Louis-Philippe I ayant 12 millions de revenus et 18 millions de liste civile, pouvait très-bien voyager à ses frais, sans obérer une ville qui a besoin de conserver ses faibles ressources.

« Autre obstacle : lorsqu'il fut question de l'adresse et de la harangue, les mêmes membres ne se sont-ils pas avisés, comme dans l'opéra du *Nouveau Seigneur de village*, de trouver

De l'emphase

Dans mainte phrase, enfin de ces métaphores hardies, de ces expressions adalatrices qui sentent le Viennet et le Séguier d'une lieue à la ronde. En conséquence, les aristocrates municipaux ont rejeté, par un amendement, les flatteries dynastiques, et mention de leur vote, insérée au procès-verbal, a été transmise au préfet.

« Ce n'est pas tout. Les fonctionnaires de l'ordre de choses, n'ayant que de petites habitations à offrir à leur maître, force a été de sourire aux *légitimistes* pour qu'ils prêtassent leurs maisons plus vastes et plus à la convenance du souverain de leur choix ; mais ceux-ci ont refusé.

« On cherche maintenant où l'on pourra loger le monarque populaire. » (L'Orléanais.)

— Le plus spirituel des quatrains est sans contredit celui qu'on voyait écrit sous le buste en plâtre du roi, dans la commune des Sablons (Eure) :

Moi jadis qui gât des aînables
Cent qui dis qu'il n'y a pas le plus grand vinqueur.
C'est possible qui ne save pas conquérir des vire,
Mai ille sait joimain conquérir les queurre.

Viv le Roi ! (Corsaire.)

— On lit dans le *Patriote du Puy-de-Dôme* :

M. d'Imbert, préfet du Puy, vient de faire une impertinence aux autorités de Brioude qu'un marquis de la régence aurait pu lui envier. Il faut pourtant convenir que depuis cette époque les choses sont bien changées : et que nobles et roturiers qui ont un peu de bon sens et d'éducation s'efforcent au moins d'être polis. Voici en peu de mots ce qui s'est passé :

Les autorités avaient reçu avis de l'arrivée de leur préfet ; le jour désigné elles endossent le costume officiel, et attendent avec impatience son arrivée. Bientôt une estafette leur annonce qu'il entre dans Brioude. Peu de temps après, ces messieurs arrivent à la porte de la maison où il est descendu et demandent à être introduits. M. d'Imbert leur fait répondre d'attendre une demi-heure, et envoie, pour cette réponse son valet de chambre. Il attendent complaisamment la demi-heure déterminée ; mais ils n'étaient pas au bout de leur peine, car ce ne fut qu'à dix heures du soir qu'ils eurent l'audience du préfet, et ils attendaient depuis huit heures.

Nous devons cependant dire que le tribunal de commerce s'est retiré immédiatement après l'avis du valet de chambre.

— On lit dans le *Moniteur Algérien*, du 23 août :

Le corps de troupes qui était parti d'Alger pour Boufarick est rentré lundi soir. On donne pour motif à cette sortie le projet manifesté par une tribu hostile d'inquiéter les travailleurs des ponts de Boufarick et d'empêcher la réunion des Arabes au lieu ordinaire de leurs opérations mercantiles. L'arrivée de nos troupes a fait échouer leur dessein.

M. Galabert, directeur des Domaines, attendu depuis longtemps à Alger, est arrivé sur le bâtiment à vapeur *Nageur*.

Parmi les passagers du même navire se trouve M. de Rotschild, neveu de M. le baron Rotschild de Paris.

Deux saint-simoniens, MM. Massol et Roger, sont arrivés mercredi à Alger par le *Nageur* ; leur costume insolite attire vivement l'attention des populations européenne et indigène ; ces messieurs doivent, dit-on, ne rester ici qu'une quinzaine de jours.

— M. le maréchal Clauzel est parti de Paris le 1^{er} de ce mois. Il va passer quelques jours dans la Haute-Garonne, et de là il se rendra à Toulon, où il s'embarquera pour Alger le 29 septembre.

Plusieurs personnes ayant témoigné à M. le maréchal le désir de visiter avec lui notre nouvelle colonie, il a demandé à M. le ministre de la marine de vouloir bien leur accorder le passage sur un bâtiment de l'état. M. de Rigny ayant répondu favorablement à cette demande, plusieurs membres de la chambre des députés, des négociants connus, de riches propriétaires, des agronomes, des naturalistes vont faire avec M. le maréchal ce voyage qui contribuera sans doute à convaincre de l'utilité de notre conquête le petit nombre de personnes qui pourraient conserver encore des doutes sur cette question.

On cite, parmi les personnes qui vont profiter de cette circonstance pour visiter Alger, MM. Robert, Baude, Auguis, Audry de Puyraveau, Barbet, Glais-Bizoin et Sans, membres de la chambre des députés ; M. le comte et madame la comtesse de Chabillant, M. Guiraud membre de l'académie, M. de Mirbel, membre de l'Institut.

— On écrit de Cherbourg, 31 août :

Les yachts continuent d'arriver. Hier dans la journée plusieurs petits cutters élégans, légers, fins voiliers, ont mouillé dans les eaux de Cherbourg. Le soir, à sept heures, un bateau à vapeur, le *George-Canning*, est entré dans le port, chargé de passagers anglais. En traversant les lignes de bâtiments de guerre français, la musique de ce paquebot n'a pas cessé de jouer la *Parisienne*. Quoique l'ensemble des instruments fût loin d'être parfait, cette musique faisait un effet agréable.

Pendant la nuit, un bateau à vapeur du Havre est arrivé avec des passagers français en grand nombre qui viennent assister aux fêtes.

Ce matin, à six heures, a mouillé en rade un grand yacht portant lord Durham, l'ambassadeur d'Angleterre en Russie. Il vient à Cherbourg en amateur et pour saluer le roi des Français. Mylord est descendu de bonne heure à terre, afin de s'entendre avec l'amiral, préfet maritime, sur l'échange des saluts d'usage.

A neuf heures, une douzaine de yachts, cutters ou goélettes sont ancrés sur la rade, ayant en tête une belle corvette et un joli brick de plaisance. Lord Yarborough, amiral du *Yacht-Club* monte la corvette qui porte son pavillon d'amiral à la tête du grand mat. A tous momens, nous voyons arriver de nouveaux yachts ; il y en a déjà une quarantaine à Cherbourg. Tous les curieux de la ville étaient sur le quai ou sur la place durement, pour voir sous voile l'escadille de Cowes. Il y a tant de monde déjà ici qu'on ne sait plus où marcher pour ne pas être coudoyé. Cherbourg est très animé et le beau temps continue, petite brise de l'Ouest.

Onze heures. Les saluts de politesse se font et se rendent en ce moment ; il s'échange des coups de canons courtois entre lord Durham, lord Yarborough et l'amiral de Mackau.

— M. le ministre du commerce vient d'adresser aux chambres du commerce et aux chambres consultatives du royaume une circulaire à l'effet d'appeler leur attention sur diverses questions qui doivent être soumises à la délibération des conseils supérieurs du commerce, des manufactures et de l'agriculture, dans la session qui sera ouverte au mois de décembre prochain. Naturellement, dit M. le ministre, le sujet principal à traiter dans cette session sera l'examen des éléments d'une loi de douane. Il est temps d'en obtenir une. C'est à son grand regret que le gouvernement n'a pu amener à leur fin des délibérations provoquées plusieurs fois. Il sera empressé de renouveler la discussion devant les chambres législatives, et il désire que les avis des conseils contribuent à éclaircir ces matières importantes. » (Constitutionnel.)

— Lors de l'apparition de l'ouvrage de M. Pépin, *Deux ans de règne*, on annonça une réédition de MM. Odilon-Barrot, Lamotte et Arago. On dit aujourd'hui que M. Arago seul publiera cette réédition, et que ses deux collègues se sont désistés, ou ne sait pourquoi, de leur intention première. (Gazette de France)

— Deux exemples remarquables d'empoisonnement par les champignons ont eu lieu le même jour dans deux communes différentes du canton de Souilly.

Le 30 juillet le sieur Antoine Piquet, de Monthairon, déjeuna de grand matin de champignons qu'il avait cueillis la veille ; il se mit ensuite en route pour Verdun. Parvenu à la prairie du Dugny, les effets du poison se firent sentir : il se coucha et resta sans connaissance pendant assez long-temps. Des personnes qui l'aperçurent le transportèrent à Dugny, où M. le docteur Pasquin lui prodigua ses soins ; il revint à lui, mais le délire se manifesta et continua toute la nuit. Ses parens avertis le reconduisirent le lendemain à Monthairon, et ce jour-là, malgré les secours de l'art qui lui furent administrés avec autant de zèle que de talent par M. Tarnier, il était le soir dans un état désespéré.

Le même jour 30 juillet, un habitant de Ramblizin, revenant de voyage, avait cueilli dans un bois une grande quantité de champignons ; il en donna une partie à une personne de la commune, qui heureusement n'en goûta pas, et il fit cuire le reste, qu'il mangea à dîner avec ses deux fils. Peu de temps après ce funeste repas, il éprouva des vertiges et du délire ; les personnes qui le virent, fort alarmées de son état, mais n'en soupçonnant pas la cause, envoyèrent son fils chercher un médecin à Souilly. Ce jeune homme s'y rendit à cheval ; mais déjà le poison agissait sur lui ; ses réponses incohérentes, son air égaré frappèrent le médecin auquel il s'adressa sans lui donner aucune explication ; il le repartit précipitamment, et le médecin, qui le suivit d'assez près en voiture, le trouva à quelque distance du village, tombé de cheval, couché en travers dans le chemin et dans un état complet de démente. Il parvint avec beaucoup de peine à le placer dans sa voiture, et arriva en toute hâte à Ramblizin. Le père et l'autre fils étaient sans connaissance ; on parvint à les faire vomir ; un délire continu, accompagné de convulsions, succéda à leur état d'insensibilité ; mais à l'aide des soins des personnes qui les entouraient et du traitement usité en pareil cas, les accidens avaient cessé le lendemain, et aujourd'hui ils sont en pleine convalescence.

— On se rappelle le déplorable événement qui, l'année dernière, priva la science et le monde d'une de leurs plus grandes illustrations ; M. Delpech périt victime d'un homme qu'il avait soigné et guéri d'une affreuse maladie. Un événement à peu près semblable, mais avec des circonstances plus précises et plus dramatiques, vient de se passer dans une petite ville de l'Allier.

Un jeune homme appartenant à une famille honorable, fut atteint d'une aliénation mentale. Un médecin du lieu ayant, à quelques centaines de pas de la ville, une maison de santé en très-bon air, consentit à se charger de la guérison de ce jeune homme, d'autant plus volontiers que sa folie était douce et calme.

Près de deux mois s'étaient passés sans amener aucun changement dans l'état du malade ; on avait toutes les peines du monde à lui faire prendre les remèdes nécessaires à sa position ; il se tenait renfermé dans sa chambre, ne voulant voir personne, et se refusant à prendre des distractions et de l'exercice, ce qui était une des conditions premières de son traitement.

Tout-à-coup le docteur s'aperçut que toutes les fois que le jeune homme était auprès de sa fille, sa figure hébétée prenait de l'expression, et qu'on obtenait plus facilement de lui tout ce qu'on voulait ; il chargea donc la jeune personne d'être pour ainsi dire, la garde-malade du pauvre fou, qui devint alors le plus docile des hommes, et qui ne tarda pas à recouvrer la raison.

Il retourna dans sa famille ; mais, de tout ce qui s'était passé pendant sa maladie, un seul souvenir lui était resté, celui de la jeune fille qui l'avait soigné avec tant d'empressement et de bonté. Quoiqu'il fût alors privé de la raison, son cœur avait reçu l'impression d'un violent amour, et les remèdes du docteur n'eurent pas le pouvoir de le guérir de cette passion, qu'il ressentit avec bien plus d'ardeur quand la santé lui fut revenue.

Il alla faire une visite au père de la jeune personne, lui confia ses sentiments avec une exaltation qui effraya le docteur et lui demanda la main de sa fille. Celui-ci vit qu'il ne serait pas prudent de le refuser d'une façon brusque, lui dit qu'il consulterait sa fille, et qu'il lui rendrait réponse. Le jour même il alla trouver les parents du jeune homme, leur dit ce qui s'était passé, car ils ignoraient la démarche de leur fils, leur fit comprendre qu'il ne pouvait donner sa fille à un jeune homme que son organisation faible tenait sans cesse sous l'empire de la folie, et les engagea à détourner leur fils de son projet.

Quand le malheureux apprit cette fatale nouvelle, il tomba dans une stupide immobilité, ne dit pas un mot, et courut se renfermer dans sa chambre, où il resta quinze jours, n'en sortant qu'aux heures des repas. Un soir on va, comme à l'ordinaire, le chercher pour souper ; il était absent. Le temps se passe, la nuit s'écoule, il ne rentre pas. A la pointe du jour on trouva le médecin étendu sur la route de sa maison de santé, la tête presque entièrement séparée du tronc, et à côté de lui une serpe qui fut reconnue pour appartenir aux parents du fou. Quant à lui, toutes les recherches n'ont pu encore faire découvrir ce qu'il est devenu.

— Le gouvernement fait beaucoup d'avances au clergé, les ministres voyageurs suivent en particulier les errements de cette pensée générale. On nous écrit de Bourbonne que M. Sébastiani qui prend en ce moment les eaux et auquel on a prescrit l'exercice du cheval, a choisi pour se monter un cheval efflanqué âgé de 18 à 20 ans, mais qui a l'honneur d'appartenir au curé du lieu. Ce curé, qui, à tort ou raison, passe dans le pays pour le plus enragé légitimiste, est l'ami, le commensal, le confident du général ministre sans portefeuille.

Aux eaux tout est événement, aussi c'en est un que de voir le général Sébastiani enfourcher, tous les matins, le parapluie sous le bras en guise de cravache, une misérable rosse que son maître ne garde probablement qu'en souvenir de l'apocalypse. (Temps.)

— On lit dans l'Indépendant d'Angers :

Un événement funeste vient de répandre la consternation dans la commune de Corzé.

Mercredi dernier, deux dames et trois jeunes gens récemment revenus du collège faisaient ensemble une promenade sur le Loir, lorsqu'il se fit à leur frêle embarcation une large ouverture que leur inexpérience ne leur permit pas de réparer. Ils allaient tous périr quand un journalier, vieillard sexagénaire, qui les voit se débattre au milieu des flots, s'empresse de leur porter secours et réussit à retirer de l'eau les deux dames que leurs robes faisaient encore surnager, mais sans pouvoir sauver les trois malheureux jeunes gens dont l'un était le fils unique de l'une de ces dames, et les deux autres ses neveux.

ANNONCES DIVERSES.

(2203 2) VENTE PAR ACTIONS

Du grand palais seigneurial (n° 157), avec magnifiques jardins et la plus complète garniture, à Bade, baigns renommés près de Vienne, avec un rachat garanti, de 200,000 fl.

De l'hôtel n° 13, à Ried en Autriche, avec une fabrique du papier mâché, 25,000

D'un service de table complet et tout moderne en argent, 12,500

D'un service de café et thé en argent, 7,500

D'une toilette de dames en argent, 5,000

Et de 19,125 lots en argent comptant ensemble de 450,000 fl. Le tirage se fera irrévocablement, et sans être ajourné, le 26 octobre 1833.

On peut se procurer des actions avec le prospectus détaillé, à 20 f. par pièce, et sur cinq prises à la fois, la sixième sera donnée gratuitement contre des remises sur Paris ou toute autre ville de commerce, ou des billets payables après la réception des actions, au chef-bureau de J. N. FÜRER, à Francfort-sur-Mein.

(2177 5) A vendre. — Une maison située à la Guillotière, Grande-Rue, n° 30, appelée de la Petite-Vierge, composée de trois corps de bâtiments, du revenu net de 1,200 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(2176 5) A vendre. — Une maison et un jardin situés à la Guillotière, quartier de la Magdeleine, chemin des Trois-Pierres.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(2233) A vendre. — Une voiture suspendue à quatre roues, boîtée en cuivre, de la forme d'un fourgon, commode pour transporter toute espèce de marchandise.

— Une jument âgée de cinq ans, avec tous ses harnais.

S'adresser au garçon d'écurie, à la Part-Dieu, à la Guillotière.

(2232) A louer de suite ensemble ou séparément. — Deux vastes magasins propres à divers genres d'entrepôt.

S'adresser à M. Berger, au Flacon-d'Argent, grande rue de la Guillotière, n° 33.

(2205 3) On désirerait faire l'acquisition d'un HOTEL GARNI dans cette ville.

S'adresser à M. T. Lépagnez, à l'imprimerie de M. G. Rossary, rue St-Dominique, n° 1.

EAUX MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien place des Terreaux, n° 13. (1663 22)

— On lit dans la Gazette de France :

Ham, ce 1^{er} septembre 1833.

Monsieur,

Ce serait une tâche longue et pénible que de relever les nombreuses erreurs dans lesquelles est tombé l'auteur de l'Histoire de la Restauration, dixième volume. Je ne m'en occuperai pas, et je n'aurais pas jugé nécessaire d'adresser aux journaux la moindre réclamation à ce sujet, si je ne venais d'y lire celle qu'y a fait insérer M. de Chantelauze. Le seul objet spécial de cette lettre étant relatif au rapport au roi du 14 avril 1830, je m'empresse de déclarer que M. de Chantelauze y est tout-à-fait étranger.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POLIGNAC.

— Dans la nuit du 28 au 29 août dernier, une tentative de vol a eu lieu chez M. Guénol, grainetier, rue de la Harpe, n° 106.

Des voleurs, au nombre de trois, étaient informés que 38 à 40,000 fr. en or et argent étaient enfouis dans la cave de ce grainetier. M. Barré, officier de paix, assisté d'une partie de sa brigade, a montré un grand zèle dans cette circonstance. Informé du projet des voleurs, qui étaient disposés à assassiner les époux Guénol, il les a fait saisir au moment où ils brisaient la traverse du soupirail de la cave. Heureusement 36,000 fr. avaient été enlevés peu de jours avant : 2,000 fr. en or demeuraient encore sous des bouteilles quand cet événement est arrivé. Les trois voleurs sont entre les mains de M. le procureur du roi.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 31 août. — On dit que lord Yarborough aura l'honneur d'offrir une magnifique fête nautique à bord de son superbe navire au roi des Français.

Plus de cent yachts de plaisance portant le pavillon britannique se sont réunis à Cherbourg.

On assure que les capitaines des navires anglais ont reçu de M. le maire de Cherbourg l'avis que M. de Rigny, ministre de la marine, a donné l'ordre de faire venir à Cherbourg plusieurs vaisseaux de ligne de Brest et de Toulon ; que S. M., pour la première fois depuis son accession au trône, doit passer en revue la flotte. (Courier.)

— Le Pike est le premier bâtiment qu'on s'attend à voir arriver de Lisbonne, et comme le temps est favorable, on pense qu'il sera ici lundi ou mardi prochain.

Par suite de cette absence prolongée de toutes nouvelles, l'emprunt de la régence est tombé à 20 1/4 1/2. (Idem.)

— On lit dans le Globe :

Au moment où le premier parlement réformé vient d'être prorogé, il ne sera peut-être pas hors de propos de comparer la situation présente des affaires à celle où elles se trouvaient lors de l'entrée au pouvoir du ministère actuel.

Jetons d'abord un coup-d'œil sur l'état des choses, à l'intérieur et dans la capitale en 1830.

Le roi avait été prévenu par ses ministres qu'il ne serait pas prudent à lui de se montrer dans la métropole, attendu que le peuple était tellement mécontent à raison des taxes qui pesaient sur lui et du manque d'ouvrage, qu'on pouvait craindre qu'il se portât à quelques insultes contre la personne de son souverain, malgré son accession toute récente au trône et la popularité de la profession de marin dans laquelle il avait passé la plus grande partie de sa vie.

En 1833, partout où S. M. et sa cour apparaissent, des cris d'amour se font entendre, et Londres peut le disputer à toutes les villes du monde pour l'attachement au gouvernement et le dévouement à la personne du souverain.

En 1830, le pays était en proie à des émeutes systématiques, au trouble, au mécontentement général. En 1833, les fabricans s'emploient à des prix élevés, et les paysans en général, s'ils ne sont pas amplement payés, le sont mieux qu'autrefois. La paix et la confiance sont rétablies, et les relations du maître au domestique, du financier au propriétaire d'immeubles, deviennent de plus en plus intimes ; ce n'est plus comme jadis sous l'ancien système de corruption des tories.

En Europe et en France, à la fin de l'automne de 1830, tout paraissait irrésolu et à la guerre ; le monde avait à craindre moins encore le changement qu'une collision et qu'une guerre générales.

Les armées du Nord et l'agitation de l'Ouest de l'Europe, les hostilités critiques et les animosités violentes dans les Pays-Bas, tout paraissait rendre inévitable la confusion, et il était beaucoup de gens qui aujourd'hui tournent en dérision la politique pacifique de notre cabinet, prêts à remarquer que si les ministres pouvaient conserver trois mois la paix, il fallait leur reconnaître, comme hommes d'état, un merveilleux talent.

Et cependant, ce miracle prolongé trois ans, au lieu de trois mois, n'a pas condescendu à adorer l'idole. La guerre civile désolée encore le Portugal ; mais que les circonstances ont changé ! Dans les deux grandes villes de ce royaume est maintenant établie l'autorité que deux monarques successifs et des cabinets subséquents de la Grande-Bretagne ont reconnue ; le nom anglais est respecté, l'alliance anglaise est chérie, la confiance renaît, le commerce se ravive, et tout fait espérer que des institutions libérales bien appropriées consolideront ce retour à la prospérité. Les anciens traités, une régence nouvelle et une souveraine qu'attachent à l'Angleterre les liens les plus étroits, tout cela resserre les nœuds qui unissent le Portugal à l'Angleterre. Quel contraste avec l'état du Portugal en 1830 !

Que les conservateurs, que ceux qui aiment l'ordre et la tranquillité combinée avec la liberté, la justice et la prospérité, considèrent le sort des Anglais à l'intérieur et au dehors, et nient, s'ils l'osent, ce qu'a fait un ministère libéral, appuyé par un parlement réformé, pour conserver à l'Angleterre ces bienfaits, et si ces résultats ne valent pas mille fois mieux que d'avoir, en sacrifiant des millions et des myriades d'hommes, élevé le hideux et tremblant édifice de la sainte-alliance pour épouvanter et provoquer même les sentiments universels !

— Le Barbadian arrivé à Liverpool a apporté des nouvelles du 25.

On connaît maintenant dans toute l'étendue des Barbades le plan ministériel d'émancipation amendé.

Les esclaves, en prenant connaissance des dispositions parlementaires arrêtées à leur égard, n'ont manifesté ni joie ni indignation.

Les parents tremblent seulement de se voir attribuer la responsabilité de la conduite des enfants pendant leur apprentissage de douze années, et les vieux nègres voient avec grand déplaisir le rude apprentissage auquel on les astreint sous la surveillance d'officiers de police qui presque tous, dit-on, appartiendront à la marine royale, et qu'élevés eux-mêmes sous les lois de la plus rigide discipline, ils seront extrêmement exigeants. (Extrait du Barbadian.)

On a reçu aujourd'hui des dépêches du baron Van Zuylen, qui, tenant maintenant le portefeuille des affaires étrangères à La Haye. Elles annoncent que le roi des Pays-Bas est à Loo, où on lui a renvoyé les dernières communications de l'Angleterre qui lui demandent de nouveau, au nom de la conférence, d'obtenir l'agrément de la diète de Francfort, pour le transport à la Belgique d'une partie du Luxembourg. Ces dépêches annoncent en outre que la réponse à ces communications a dû être expédiée par le bateau à vapeur qui devait quitter aujourd'hui Rotterdam. (Morning-Post.)

Le même journal après avoir dit que les statuts de Lamego ne s'opposeraient pas au mariage de dona Maria avec un étranger parce qu'ils peuvent être jetés au feu, exprime l'opinion qu'un membre de la famille de Napoléon ne conviendrait cependant guère à lord Palmerston, la petite duchesse de Goyaz qui est en pension, accompagnera-t-elle sa sœur au palais d'Ajuda ou la laissera-t-on à son école pour consoler le duc de Nemours ? Voilà des points que nous désirerions voir s'éclaircir.

La plupart des ambassadeurs étrangers ont rendu visite au prince Liéven. (Standard.)

PRUSSE. — Berlin, 27 août. — S. M. le roi est attendu ici après-demain de Toplitz. On attribue des causes politiques au départ du prince royal pour Toplitz, d'autant plus que l'on sait maintenant que le prince fait des visites à l'empereur d'Autriche.

Il paraît certain que l'empereur arrivera en Allemagne, et peut-être plutôt qu'on ne le présume dans le cas même où il ne serait pas vrai que S. M. dût assister aux grandes manœuvres à Magdebourg. Le bruit se confirme en effet, que l'empereur arrivera à Stettin, sur un des bateaux impériaux et, qu'il y aura une entrevue à Schwedt, sur l'Oder. Dans de pareilles circonstances l'empereur ne viendra pas certainement jusqu'à Berlin, au contraire S. M. retournera promptement dans son empire, où sa présence paraît être nécessaire ; mais si l'impératrice accompagnait S. M., il est probable qu'elle resterait plus long-temps à Berlin. (Correspondant de Nuremberg.)

AUTRICHE. — Vienne, 28 août. — Suivant les lettres que nous avons reçues de Belgrade, le nouveau traité conclu entre la Porte ottomane et la Russie, ferait aussi mention de la Serbie ; les droits de suzeraineté qui avaient été jusqu'à présent reconnus à la Porte sur ce pays, auraient été modifiés en ce sens qu'il n'y aurait plus à l'avenir de garnison turque dans Shabatz, Semendria, Vistza et Solsé, et les places fortes devaient être évacuées par les turcs dans l'intervalle d'une année et remises au gouvernement ottoman ; de plus, les rapports entre la ville et la forteresse de Belgrade, la fixation, ses tributs annuels, ainsi que toutes les autres affaires de la Serbie, seraient réglés par des négociations à St-Petersbourg en présence des plénipotentiaires serviens-ottomans. (Gazette d'Augsbourg.)

BISCUITS ANTI-SIPHYLITIQUES.

Ce nouveau remède autorisé par le gouvernement et approuvé par l'Académie de médecine, pour la guérison parfaite des maladies secrètes et dartres siphylitiques, a obtenu une récompense de 30,000 f.

DÉPÔTS :

Chez M. Macors aîné, pharmacien, rue St-Jean ; Macors, pharmacien, rue Puits-Gaillet, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2108 4)

PATE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement les irritations de la gorge et de la poitrine ; elle facilite l'expectoration, et guérit en peu de jours les toux les plus opiniâtres. Prix des boîtes : 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. — On trouve chez le même les BISCUITS ANTI-SIPHYLITIQUES, autorisés et approuvés. (2231)

DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les

personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (2158 15)

Spectacles du 6 septembre.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, l'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

La Mouche du Mari, vaud. — Guillaume Tell, drame. — Chapollard, vaud.

BOURSE DE PARIS du 3 septembre.

Cinq p. 0/0,	104f 95	105f	105f 5	104f 80
— fin cour.,	105f 30	105f 30	104f 95	104f 95
Emp. 1831,				
Quat. p. 0/0,	76f 10	76f 15	76f 5	76f
Trois p. 0/0,	76f 40	76f 45	76f 40	76f 45
— fin cour.,	91f 25	91f		
Ren. de Nap.,	91f 75	91f		
— fin cour.,	83f			
Emp. d'Esp.,	67f 3/8	67f		
Rent. perp.,				

Anselme PETETIN.

Typographie de L. Bortel, quai Saint-Antoine, n. 36.